

# LE DOUANIER FRANCOPHONE

Hors série n°8





## *Le mot du Président*

*Se former,  
Se divertir,  
S'entraider*

Le 1<sup>er</sup> séminaire organisé par l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) s'est tenu du 21 au 24 octobre 2024 au Centre d'Instruction Douanière de Nomayos au Cameroun. Je tiens à remercier les autorités camerounaises pour la mise à disposition de l'amphithéâtre qui a accueilli nos orateurs et participants, l'accueil qui nous a été réservé ainsi que la qualité des Douaniers camerounais qui ont animé notre séminaire. Je remercie également Monsieur Edwin FONGOD NUVAGA, Directeur Général des Douanes Camerounaises qui a honoré de sa présence la clôture de ce séminaire et a participé à la remise des attestations de présence aux participants.

Ce 1<sup>er</sup> séminaire avait pour thème le blanchiment des capitaux et la lutte contre le terrorisme, sujet ô combien d'actualité en ces temps troublés. Durant 4 jours ce séminaire a permis aux différents pays présents de comparer leurs méthodes de lutte contre le blanchiment des capitaux, d'évaluer le risque que celui ci faisait peser sur nos sociétés et de tracer des perspectives pour mieux contrer ce fléau. 4 jours de travail et d'enrichissement des connaissances professionnelles pour les participants venus de 11 pays :

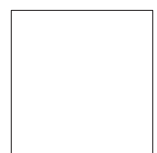
Mali, Bénin, Cameroun, Burkina Faso, RCA, RDC, Suisse, France, Côte d'Ivoire, Niger, Gabon.

Fidèles à nos traditions, ce séminaire s'est terminé par un repas convivial agrémenté de danses locales.

Un grand bravo à notre délégation AIDF Cameroun et sa représentante Vanessa Ntoue.

Nul doute que ce séminaire en appellera d'autres.

Luc Doumont





# SÉMINAIRE INTERNATIONAL 2024 DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DOUANIERS FRANCOPHONES (AIDF)



**THÈME : « BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME »**

Lieu : Centre d'Instruction Douanière, Yaoundé-NOMAYOS

## RAPPORT FINAL DES TRAVAUX

*(Du 21 au 24 Octobre 2024)*

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Séminaire International de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) s'est tenu du 21 au 24 octobre 2024, au Centre d'Instruction Douanière de Yaoundé-NOMAYOS. Ce rassemblement a réuni des experts, des responsables douaniers, des acteurs du secteur financier ainsi que des spécialistes en sécurité issus de différents pays francophones membres de l'Association Internationale des Douaniers Francophones. Le séminaire s'est articulé autour du thème d'actualité : « Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme », une problématique mondiale qui affecte profondément les économies et la sécurité des États, notamment dans les pays en développement.

L'objectif principal de ce séminaire a été d'approfondir les connaissances et de renforcer les capacités des membres de l'AIDF sur les mécanismes de détection et de prévention du blanchiment de capitaux, tout en offrant un cadre propice aux échanges sur les stratégies de lutte contre le financement du terrorisme. En réunissant des experts de divers horizons, ce séminaire a permis de participer à identifier des solutions concrètes face aux méthodes de fraude à l'origine du blanchiment de capitaux.

Les interventions d'éminents spécialistes, telles que celles du Directeur Général Émérite du Niger, le Colonel AMADOU PETITOT OUMAROU sur les mécanismes de détection et de prévention du blanchiment des Capitaux, ou encore de l'Inspecteur Principal des Douanes, Chef de la Cellule de la Législation de la Direction Générale des Douanes Camerounaises Dr. DIFFOUO Guy Innocent, sur les incidences du blanchiment des capitaux sur les politiques budgétaires des États, ont constitué le cœur de ce séminaire. Les nombreuses contributions ont permis d'aborder à la fois les aspects juridiques, techniques et institutionnels liés à ces phénomènes. Les ateliers et tables rondes ont enrichi les discussions, en offrant des espaces de réflexion et de collaboration sur des thèmes stratégiques comme l'harmonisation des législations et la modernisation des outils de lutte contre la criminalité financière.

Le séminaire s'est déroulé dans un contexte où la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont des menaces réelles pour la stabilité des systèmes économiques et financiers des États. La gravité des conséquences du blanchiment de capitaux (du déséquilibre des balances commerciales à la perturbation des politiques budgétaires) souligne l'urgence de mettre en place des stratégies robustes et coordonnées à l'échelle régionale et internationale.

En somme, ce séminaire s'est présenté comme une plateforme d'apprentissage, de collaboration et d'engagement, destinée à renforcer les capacités des membres de l'AIDF, face aux défis globaux posés par le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans un esprit de solidarité et d'action concertée.

Les exposés ci-après ont meublé les travaux de ce séminaire :

## 1ère journée

### **I. EXPOSÉ N°1 : Présenté par Mme ANONG AROGA (Capitaine des Douanes), sur le thème « Standards Internationaux en matière de Financement du Terrorisme et de la Prolifération ».**

Elle a ouvert sa présentation en rappelant l'importance des standards internationaux dans la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération d'armes de destruction massive. Elle a précisé que l'objectif de son intervention était de fournir une vue d'ensemble des dispositifs et normes adoptées au niveau international pour combattre ces phénomènes.



- 1) Elle a défini les concepts de financement du terrorisme et de prolifération, soulignant que ces deux activités criminelles constituent des menaces pour la sécurité mondiale. Elle a illustré par des exemples récents les méthodes par lesquelles des fonds sont illégalement collectés et redistribués pour soutenir des groupes terroristes.
- 2) Elle a exposé les principaux mécanismes de lutte contre le financement du terrorisme, citant notamment les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) et la Convention Internationale pour la répression du financement du terrorisme. Elle a également évoqué l'importance d'une coopération internationale renforcée pour la mise en œuvre effective de ces dispositifs.

En fin, elle a conclu en soulignant la nécessité pour les administrations douanières et les États d'adopter une approche proactive, en renforçant les capacités de détection, d'enquête et de prévention, afin de réduire la menace posée par le financement du terrorisme et la prolifération.

### **II. EXPOSÉ N°2 : Présenté par Dr. Marthe FIOKO épouse OLOUME, sur le thème « Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme ».**

Dr. Marthe FIOKO a introduit le sujet en exposant le lien étroit entre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle a souligné que ces deux phénomènes sont souvent interconnectés, rendant complexe la tâche des autorités pour les détecter et les combattre efficacement.



- 1) Elle a détaillé les dispositions du règlement CEMAC 2016, qui établit un cadre légal pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres. Elle a expliqué que ce règlement impose des obligations strictes aux institutions financières et aux autorités publiques, visant à accroître la transparence des transactions financières.
- 2) L'intervenante a illustré les diverses formes d'infractions liées au blanchiment d'argent, en insistant sur les sanctions encourues par les contrevenants. Elle a mentionné des cas concrets d'inculpation et de condamnation, montrant la volonté croissante des États à sévir contre ces pratiques illicites.

- 3) Elle a souligné l'importance de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), chargée de recueillir et d'analyser les informations financières en vue de détecter les infractions de blanchiment d'argent. L'ANIF, selon Dr. FIOKO, est un acteur central dans la mise en œuvre de la lutte contre ces crimes financiers.

Elle a conclu en appelant à une plus grande sensibilisation des parties prenantes et à une application rigoureuse des mesures préventives pour contrer les menaces liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

### **III. EXPOSÉ N°3 : Présenté par Le Colonel de Gendarmerie Dr. Léonard J. ATEBA, sur le thème « Blanchiment de Capitaux et Lutte contre le Financement du Terrorisme et de la Prolifération ».**

Le Colonel de Gendarmerie Dr. ATEBA a débuté son exposé en rappelant les défis croissants que pose le blanchiment de capitaux, notamment dans les pays en développement où les institutions de contrôle sont parfois insuffisantes.

- 1) Il a détaillé les différentes méthodes de blanchiment, telles que l'utilisation de structures offshore, les transactions commerciales fictives et l'intégration de fonds dans des activités légitimes. Il a insisté sur la complexité de ces pratiques, qui demandent des compétences spécialisées pour être détectées.
- 2) Le Colonel ATEBA a ensuite évoqué les nouvelles formes de financement du terrorisme, telles que l'utilisation de cryptomonnaies et les réseaux financiers informels. Il a souligné que la vigilance douanière est essentielle pour identifier les transferts de fonds suspects dans les échanges transfrontaliers.
- 3) Il a identifié plusieurs points clés pour une meilleure lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment la nécessité d'une meilleure formation des agents douaniers et l'acquisition de technologies avancées de surveillance des flux financiers.



Le Colonel ATEBA a conclu en réitérant l'importance de la coopération internationale et régionale, tout en appelant à un renforcement des législations et des dispositifs technologiques pour accroître l'efficacité des actions contre ces phénomènes.

## 2ème journée

### **IV. EXPOSÉ N°4 : Présenté par le Colonel des Douanes AMADOU PETITOT OUMAROU du NIGER , sur le Thème « LES MECANISMES DE DETECTION ET DE PREVENTION DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX DANS LES ÉTATS FRANCOPHONES ».**

Le Colonel AMADOU PETITOT OUMAROU a abordé les mécanismes complexes de détection et de prévention du blanchiment d'argent dans le contexte francophone. Son intervention a suivi une structure claire et méthodique, avec une attention particulière aux aspects juridiques et opérationnels des systèmes de lutte contre ce fléau.



*MME ANONG AROGA CHRISTELLE SANDRA, OFFICIER DES DOUANES*

- 1) Le Colonel a commencé par définir les concepts clés du blanchiment d'argent, mettant en lumière les mécanismes de détection et de prévention. Cette introduction a permis d'unifier la compréhension des participants, en contextualisant les définitions à la lumière des réalités francophones.
- 2) L'intervenant a mis en exergue le cadre juridique international, régional et national qui régit la lutte contre le blanchiment de capitaux. Il a cité les principaux textes internationaux de l'ONU et de l'Union Européenne (UE), ainsi que les réglementations régionales et sous-régionales pertinentes pour l'Afrique et la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Le Colonel a insisté sur l'importance de l'harmonisation des textes au niveau régional, afin de favoriser une coopération efficace.
- 3) Les mécanismes de détection ont constitué une partie centrale de l'exposé. Le Colonel a illustré le processus de profilage des opérateurs à risque, l'analyse des flux commerciaux inhabituels, ainsi que l'utilisation de bases de données internationales pour traquer les transactions suspectes. Il a également souligné le rôle fondamental de la coopération inter-agences, tant au niveau national qu'international, pour renforcer les capacités de détection.
- 4) L'exposé a mis en avant des outils modernes, tels que les technologies de scan avancées et les contrôles inopinés, qui permettent d'optimiser les processus de surveillance et de contrôle aux frontières. Il a également souligné l'importance de la formation continue des agents de terrain pour assurer une mise en œuvre efficace des dispositifs de lutte contre le blanchiment.
- 5) Concernant la prévention, le Colonel Oumarou a insisté sur la nécessité d'une collaboration renforcée entre le secteur public et le secteur privé, en particulier avec les institutions financières. Il a évoqué des stratégies de digitalisation pour assurer une traçabilité efficace des transactions financières. De plus, il a plaidé pour une coopération internationale accrue et l'application stricte des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI). Enfin, il a insisté sur la protection des lanceurs d'alerte et l'importance des sanctions dissuasives pour garantir l'efficacité des mesures de prévention.

Le Colonel Oumarou a conclu son intervention en évoquant le rôle clé de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) dans la lutte contre le blanchiment de capitaux au Cameroun, tout en soulignant les défis spécifiques rencontrés dans la région CEMAC, tels que le manque de ressources et la complexité des réglementations transfrontalières.

#### **V. EXPOSÉ N°5 : Présenté par le Colonel de Gendarmerie DR. Léonard Josué ATEBA, sur le Thème « LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME ».**

Le Colonel de Gendarmerie Dr. Léonard Josué ATEBA a captivé l'audience par une présentation approfondie des mécanismes de répression des infractions liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

- 1) Le Colonel ATEBA a introduit son sujet en mettant en lumière les enjeux cruciaux de la lutte contre le financement du terrorisme, en particulier dans les zones de conflit et dans les pays en développement. Il a souligné la nécessité d'une vigilance accrue et d'une coopération internationale renforcée pour traquer et sanctionner les financiers du terrorisme.

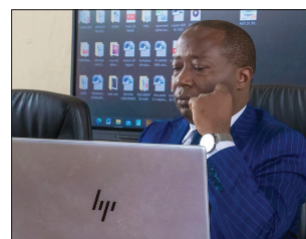


- 2) Il a ensuite abordé les critères d'inscription sur la liste de sanctions de l'ONU, expliquant le processus par lequel des individus et des entités sont identifiés et inscrits sur ces listes. Les sanctions internationales, telles que le gel des avoirs et les interdictions de voyage, ont été exposées comme des outils de dissuasion puissants contre les réseaux terroristes.
- 3) Le Colonel a également détaillé les mesures prises au niveau régional, avec un focus sur les sanctions prévues par la réglementation de la CEMAC. Il a évoqué les sanctions coercitives et pénales, ainsi que les sanctions spécifiques pour le financement du terrorisme, qui sont appliquées avec une rigueur croissante dans la sous-région.

## 3ème journée

### **VI. EXPOSÉ N°6 : Présenté par l'Inspecteur Principal des Douanes Camerounaises et Chef de Cellule de la Législation, le DR. Guy Innocent DIFFOUO sur le Thème « LES INCIDENCES DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME SUR LES POLITIQUES BUDGÉTAIRES DES ÉTATS (1ère partie) »**

Le premier exposé de cette troisième journée, animé par Dr. Guy Innocent DIFFOUO, a porté sur les impacts du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme sur les politiques budgétaires des États. Structuré autour de plusieurs axes, cet exposé a permis de comprendre les effets pernicioeux de ces phénomènes sur les économies nationales et internationales. Dr. DIFFOUO a exploré les implications sur la stabilité financière des États, leurs relations diplomatiques, ainsi que la confiance des partenaires étrangers.



#### **1) INTRODUCTION**

Dans son introduction, Dr. DIFFOUO a rappelé que le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constituent des menaces sérieuses pour les systèmes économiques modernes. Ces deux phénomènes affectent la gestion des finances publiques, compromettent la bonne gouvernance et fragilisent la coopération internationale. Selon lui, ces activités criminelles, en perturbant les circuits financiers légaux, impactent directement les ressources budgétaires des États et augmentent la pression sur les dépenses publiques, notamment en matière de sécurité et de justice.

L'expert a souligné que le blanchiment des capitaux consiste en l'intégration de fonds d'origine criminelle dans le système financier légal, tandis que le financement du terrorisme permet aux réseaux terroristes de continuer leurs activités grâce à des financements occultes. Il a rappelé que ces deux pratiques sont liées à des infractions préalables telles que la fraude fiscale, la corruption, le trafic de stupéfiants, la contrebande, et plus récemment, les cybercrimes.

#### **2) CONSÉQUENCES AU PLAN NATIONAL**

L'une des parties centrales de l'exposé a été consacrée aux conséquences au niveau national du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, avec une analyse détaillée des multiples impacts économiques et financiers.

Déséquilibre des balances commerciale et des paiements Le blanchiment des capitaux, en encourageant des mouvements massifs de fonds illicites, perturbe gravement la balance

commerciale et la balance des paiements des États. Dr. DIFFOUO a expliqué que les capitaux illicites sortant ou entrant dans un pays, souvent en violation des réglementations en vigueur, déforment les indicateurs économiques et rendent difficile la gestion macroéconomique. Par exemple, lorsque d'importants flux de capitaux non enregistrés quittent le pays, cela aggrave le déficit de la balance des paiements, entraînant une pression accrue sur les réserves de change et fragilisant la monnaie nationale.

**Perte des recettes fiscales et douanières** Les recettes fiscales et douanières sont les premières victimes du blanchiment des capitaux. L'évasion fiscale et la contrebande, souvent associées à ces pratiques criminelles, privent les États de ressources financières essentielles. Ces pertes diminuent la capacité des gouvernements à financer les services publics de base, tels que la santé, l'éducation, et les infrastructures. Dr. DIFFOUO a souligné que le blanchiment des capitaux, en dissimulant les sources de revenus réelles des contribuables, érode l'assiette fiscale, ce qui réduit les recettes perçues par le Trésor public. Par conséquent, les États sont contraints de recourir à l'endettement pour compenser les pertes, augmentant ainsi leur vulnérabilité financière.

**Augmentation des détournements de fonds publics et de la corruption** Un autre point saillant de l'exposé a été l'augmentation des détournements de fonds publics et de la corruption, catalysée par le blanchiment des capitaux. Le conférencier a montré comment les fonds issus des détournements de deniers publics sont souvent blanchis à travers des investissements frauduleux, rendant difficile leur récupération par les autorités compétentes. Ce cercle vicieux de corruption et de blanchiment des capitaux compromet gravement la gestion transparente des finances publiques et engendre une méfiance généralisée à l'égard des institutions étatiques.

**Perturbation du secteur financier** L'une des conséquences les plus destructrices du blanchiment des capitaux est la perturbation du secteur financier. En effet, les transactions illicites rendent difficile la traçabilité des flux financiers, ce qui compromet l'intégrité du système financier. Le conférencier a cité des exemples concrets où des banques ont fait faillite en raison de leur implication dans des opérations de blanchiment, soulignant la nécessité d'une vigilance accrue dans la gestion des flux financiers. La méfiance réciproque entre les acteurs financiers s'installe, entraînant une fragilité structurelle et des difficultés à établir une gouvernance financière solide.

### **3) CONSÉQUENCES AU PLAN INTERNATIONAL**

Sur le plan international, les impacts du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme sont tout aussi significatifs. Dr. DIFFOUO a insisté sur le fait que ces pratiques criminelles isolent les États touchés et compliquent leur coopération avec la communauté internationale.

Les États impliqués dans le blanchiment de capitaux ou perçus comme étant des paradis fiscaux perdent rapidement en crédibilité sur la scène diplomatique. Les relations avec les autres États se dégradent, notamment avec ceux qui respectent des normes strictes en matière de transparence financière. Dr. DIFFOUO a rappelé que l'inclusion sur les listes grises ou noires du Groupe d'Action Financière (GAFI) accentue ces tensions, car elle fait peser une menace de sanctions internationales, telles que la restriction de l'accès aux marchés financiers internationaux.

L'inclusion sur les listes grises ou noires du GAFI est une sanction internationale lourde de conséquences. Dr. DIFFOUO a montré que les pays listés subissent une stigmatisation qui entraîne une perte de confiance de la part des investisseurs internationaux. Le conférencier a insisté sur le fait que cette mauvaise réputation décourage les investissements directs étrangers, essentiels pour le développement des économies en voie de développement. En effet, les investisseurs fuient les économies perçues comme risquées, exacerbant les problèmes de sous-investissement chronique dans ces pays.



Dr. DIFFOUO a expliqué que le blanchiment des capitaux contribue à l'instabilité du compte d'opérations des pays concernés. Il a évoqué plusieurs cas d'économies fragiles, dont les fluctuations des flux financiers dues à des activités illicites ont déstabilisé la gestion des réserves de change, aggravant ainsi les crises économiques et financières.

Enfin, l'intervenant a conclu cette partie en soulignant que les organisations financières internationales, telles que les agences de notation, pénalisent durement les pays impliqués dans des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Cette pénalisation se traduit par une dégradation de la note souveraine des États concernés, ce qui a pour effet d'augmenter les taux d'intérêt sur les emprunts internationaux, rendant le financement des projets de développement beaucoup plus coûteux.

#### 4) CONCLUSION

Pour conclure, Dr. DIFFOUO a insisté sur l'urgence pour les États de renforcer leurs mécanismes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Selon lui, il est indispensable d'adopter une approche holistique, intégrant à la fois la coopération internationale, le renforcement des capacités institutionnelles, et l'implémentation de systèmes financiers résilients et transparents. Sans ces mesures, les États continueront de perdre des ressources vitales, compromettant ainsi leur développement économique et social.

### VII. EXPOSÉ N°7 : Présenté par Dr. Vincent TOUKAM sur le Thème : « LES INCIDENCES DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX SUR LES POLITIQUES BUDGÉTAIRES DES ÉTATS (2ème PARTIE) »

#### 1) INTRODUCTION

L'exposé du Dr. Vincent TOUKAM a abordé en profondeur les répercussions du blanchiment des capitaux sur les politiques budgétaires des États, en particulier dans le contexte africain. Le blanchiment des capitaux est un phénomène complexe et globalisé qui affecte gravement la gestion économique des pays, en particulier ceux disposant de systèmes financiers vulnérables. En effet, les pratiques de blanchiment minent l'intégrité des institutions financières et réduisent les recettes budgétaires, compromettant ainsi la capacité des États à financer les services publics essentiels.



L'objectif principal de cet exposé était de démontrer les liens entre les infractions économiques à grande échelle, telles que la fraude douanière et les transferts illicites de fonds, et leur impact sur les ressources financières des gouvernements. L'intervention a également mis l'accent sur le rôle primordial des douanes dans la lutte contre ces pratiques et sur les actions stratégiques à adopter pour renforcer les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux. Dr. TOUKAM a utilisé une approche structurée pour analyser les multiples facettes de ce problème, en commençant par les incidences budgétaires avant d'examiner le rôle des douanes, les défis et les recommandations pratiques.

#### 2) INCIDENCES BUDGÉTAIRES LIÉES AU BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Les incidences budgétaires du blanchiment des capitaux se manifestent principalement par la perte de revenus fiscaux, l'instabilité financière et la mauvaise allocation des ressources publiques. Les États sont confrontés à des situations où l'argent provenant d'activités criminelles est injecté dans l'économie légale, ce qui fausse les équilibres économiques et empêche une gestion transparente

et équitable des finances publiques.

#### **a) Infractions sous-jacentes et leurs conséquences sur les recettes budgétaires**

Le blanchiment des capitaux trouve souvent son origine dans diverses infractions économiques, telles que la fraude fiscale, la contrebande et la corruption. Ces infractions entraînent une baisse directe des recettes fiscales et douanières, car les revenus générés par les activités illégales ne sont pas déclarés. Cette évasion fiscale prive l'État des fonds nécessaires pour financer ses politiques économiques et sociales.

Le Dr. TOUKAM a illustré cette situation par des exemples concrets, où des entreprises impliquées dans le blanchiment de capitaux évitent le paiement d'impôts et de droits de douane en sous-déclarant leurs importations ou en falsifiant leurs documents commerciaux. Ces pratiques créent un manque à gagner important pour les administrations fiscales et douanières, entraînant une diminution de la capacité des États à répondre aux besoins croissants de leurs populations en matière d'infrastructures et de services publics.

#### **b) Les cas d'injection d'origine à incidence sur les recettes**

Une autre conséquence du blanchiment des capitaux est l'injection de fonds d'origine douteuse dans l'économie formelle. Ces injections peuvent se faire sous forme d'investissements dans l'immobilier, les entreprises ou d'autres secteurs de l'économie, ce qui crée une concurrence déloyale. Les entreprises légitimes, qui respectent les règles fiscales, se retrouvent en difficulté face à des entités qui, grâce à des fonds illicites, peuvent contourner les taxes et dominer le marché.

Dr. TOUKAM a mis en exergue des exemples d'investissements immobiliers réalisés avec des fonds blanchis, où des projets grandioses sont financés sans aucun retour fiscal pour l'État. Ces injections perturbent également les marchés financiers, provoquant une volatilité des prix et une répartition inéquitable des richesses, compromettant ainsi les objectifs de croissance économique à long terme.

### **3) LE RÔLE DE LA DOUANE : DEPUIS LES INFRACTIONS D'ORIGINE JUSQU'AU PROCESSUS D'INTÉGRATION DES FONDS ILLICITES**

Dans le processus de blanchiment des capitaux, les douanes jouent un rôle crucial en tant que première ligne de défense contre les infractions d'origine et l'intégration des fonds illicites dans l'économie formelle. Les douanes sont en position de détecter et de prévenir les flux illicites qui alimentent le blanchiment de capitaux. Le Dr. TOUKAM a souligné que pour être efficaces, les services douaniers doivent agir à plusieurs niveaux: la prévention des infractions, la surveillance des flux commerciaux, et la lutte contre la corruption interne.

#### **a) Barrière douanière contre les flux illicites**

Les douanes, en tant que point d'entrée et de sortie des marchandises, sont exposées aux risques liés au blanchiment des capitaux. Les mesures de contrôle douanier sont donc essentielles pour identifier les transactions suspectes et interrompre les chaînes d'approvisionnement illicites.

Les infractions liées à la fraude douanière et à la contrebande constituent une part importante des activités de blanchiment des capitaux. Les fausses déclarations, la sous-évaluation des marchandises importées ou exportées, et les trafics de drogues et d'espèces protégées sont autant de mécanismes utilisés pour dissimuler l'origine des fonds. Le rôle des douanes est d'assurer une surveillance rigoureuse pour prévenir ces pratiques.

Le renforcement des capacités des services douaniers en matière de saisies permet de dissuader les criminels et d'interrompre le flux de capitaux illicites. Les saisies de marchandises, de devises et d'autres biens illicites permettent de couper les sources de financement des organisations

criminelles. Dr. TOUKAM a insisté sur la nécessité de renforcer les équipes douanières pour une détection proactive.

L'un des plus grands défis dans la lutte contre le blanchiment des capitaux est la corruption interne des agents douaniers. Le Dr. TOUKAM a souligné l'importance d'un renforcement de l'intégrité au sein des douanes, avec des politiques strictes de tolérance zéro à l'égard des agents impliqués dans des pratiques de corruption. La transparence et l'impartialité sont des éléments essentiels pour garantir l'efficacité des contrôles.

#### **b) Le contrôle douanier des flux financiers**

Les douanes ne se limitent pas à contrôler les marchandises. Elles jouent également un rôle dans la surveillance des flux financiers qui traversent les frontières. Le contrôle des mouvements de capitaux suspects est essentiel pour détecter les tentatives de blanchiment de capitaux via des circuits financiers complexes.

#### **4) DIFFICULTÉS**

Les défis que rencontrent les douanes dans la lutte contre le blanchiment des capitaux sont nombreux et variés.

Les criminels impliqués dans le blanchiment des capitaux ont recours à des méthodes de plus en plus sophistiquées pour échapper aux contrôles douaniers. Le caractère fugace de la fraude, la rapidité des transactions et l'utilisation de technologies modernes (comme les cryptomonnaies) rendent la détection des flux illicites plus complexe.

Un autre obstacle est la tolérance administrative, où certaines failles dans le système de contrôle sont exploitées par les criminels. L'absence de sanctions sévères, ainsi que le manque de coordination entre les différents services douaniers et financiers, affaiblit l'efficacité des mesures prises contre le blanchiment des capitaux.

### **VIII. EXPOSE N°8 : Présenté par M. NEBIE R. Blaise, (Inspecteur Principal des Douanes du Burkina Faso, Expert accrédité OMD/FRAUDE CITES), sur le Thème « LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX FACE AUX NOUVELLES MÉTHODES ET TECHNIQUES DE FRAUDE »**

Cet exposé a mis en lumière les nouvelles menaces que représentent les techniques modernes de fraude dans le blanchiment des capitaux, ainsi que les stratégies que les services douaniers peuvent adopter pour y faire face. L'intervention s'est voulue à la fois analytique et prospective, en s'appuyant sur des cas concrets et des exemples illustrant les défis spécifiques rencontrés par les douanes africaines et internationales.



Dans son introduction, M. NEBIE R. Blaise a débuté son exposé en rappelant que le blanchiment des capitaux représente une menace non seulement pour les économies nationales, mais aussi pour la stabilité des institutions financières internationales. Il a souligné que le phénomène de blanchiment, en constante évolution, est directement lié à la criminalité organisée, au financement du terrorisme, et à d'autres activités illicites. Cela exige une vigilance accrue et une adaptation continue des méthodes de lutte contre ce fléau.

L'orateur a mis l'accent sur le rôle de plus en plus stratégique des douanes dans cette lutte, étant donné qu'elles constituent la première ligne de défense contre les flux financiers illicites transfrontaliers. Il a également rappelé que les nouvelles technologies, telles que les monnaies virtuelles et les plateformes de paiement en ligne, offrent aux criminels des opportunités supplémentaires pour blanchir de l'argent avec une traçabilité limitée. Cela crée une urgence pour

*MME ANONG AROGA CHRISTELLE SANDRA, OFFICIER DES DOUANES*

les autorités douanières et financières de s'adapter rapidement à ces évolutions technologiques.

M. NEBIE a évoqué la nécessité d'une coopération internationale renforcée, particulièrement dans l'espace francophone, pour faire face à ces défis. En effet, face à des réseaux criminels qui opèrent sans frontières, la réponse doit être globale et coordonnée. Il a également appelé à une harmonisation des législations nationales pour éviter les failles juridiques qui permettent aux blanchisseurs de capitaux de profiter des disparités réglementaires entre les États.

## **1) LE FONDEMENT DE L'ACTION DOUANIÈRE DANS LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX**

Le fondement de l'action douanière repose sur trois axes principaux : la prévention, la détection et la répression. M. NEBIE a expliqué que, traditionnellement, les douanes avaient pour mission première de contrôler les flux de marchandises. Cependant, dans le contexte actuel, où les mouvements de capitaux illicites deviennent de plus en plus complexes, les douanes sont désormais appelées à jouer un rôle central dans la lutte contre les flux financiers illicites.

### **a) La prévention**

Dans le cadre de la prévention, les douanes doivent veiller à ce que les acteurs économiques se conforment aux lois et réglementations en vigueur. Cela inclut une sensibilisation des entreprises et des opérateurs de commerce international sur les risques liés au blanchiment de capitaux. De plus, les autorités douanières doivent renforcer leur capacité de surveillance pour repérer les anomalies et signaux précurseurs de blanchiment, avant que ces flux ne pénètrent les systèmes financiers.

### **b) La détection**

L'inspecteur NEBIE a également souligné l'importance des mécanismes de détection. Ces mécanismes reposent principalement sur l'analyse des données douanières et la mise en œuvre de technologies d'intelligence artificielle pour surveiller les transactions suspectes. Par exemple, l'utilisation d'algorithmes pour identifier des modèles inhabituels dans les déclarations de marchandises ou les transactions financières peut permettre d'alerter les autorités avant qu'un blanchiment ne se concrétise.

### **c) La répression**

Enfin, sur le plan répressif, il a insisté sur le rôle des sanctions. Des sanctions sévères sont indispensables pour dissuader les contrevenants, mais elles doivent être appliquées de manière rigoureuse. En ce sens, les autorités douanières doivent collaborer étroitement avec les juridictions nationales et internationales afin d'assurer que les réseaux de blanchiment démantelés soient poursuivis et sanctionnés conformément à la loi.

## **2) LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE FRAUDE DOUANIÈRE LIÉE AU BLANCHIMENT DE CAPITAUX**

Dans cette partie, l'inspecteur NEBIE a détaillé les techniques les plus couramment utilisées par les criminels pour blanchir des capitaux via des circuits douaniers. Il a mis en lumière les nouvelles tendances dans les méthodes de fraude, tout en expliquant comment ces techniques évoluent en fonction des innovations technologiques et des changements dans les réglementations internationales.

### **a) Sous-facturation et surfacturation des marchandises**

Les fraudes liées aux déclarations douanières sont parmi les méthodes les plus anciennes mais toujours efficaces. La sous-facturation consiste à déclarer une valeur inférieure à celle réelle pour une marchandise, afin de transférer discrètement de l'argent illicite dans une autre juridiction. La surfacturation fonctionne de manière inverse, permettant à des fonds d'origine douteuse d'être

intégrés dans des transactions commerciales légitimes.

#### **b) Utilisation de sociétés écrans et paradis fiscaux**

Une autre méthode sophistiquée de blanchiment consiste à utiliser des sociétés écrans, souvent basées dans des paradis fiscaux, pour brouiller la traçabilité des capitaux. Ces sociétés sont utilisées pour effectuer des transactions commerciales fictives, derrière lesquelles se cachent des mouvements de fonds illicites. M. NEBIE a insisté sur la difficulté pour les douanes de traquer ces entités, car elles sont souvent juridiquement protégées par des lois locales laxistes.

#### **c) Blanchiment à travers les cryptomonnaies**

Avec l'avènement des cryptomonnaies comme Bitcoin et Ethereum, les criminels ont trouvé de nouveaux moyens de blanchir leurs capitaux. Ces devises virtuelles permettent des transferts instantanés et, dans certains cas, quasi-anonymes, rendant difficile la traçabilité des flux financiers. Cette technique est d'autant plus complexe à gérer pour les douanes que les régulations internationales sur les cryptomonnaies sont encore en développement.

### **3) LES ACTIONS DU SERVICE DES DOUANES POUR UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX**

M. NEBIE a ensuite décrit les actions mises en place par les services des douanes pour lutter contre le blanchiment de capitaux. Ces actions s'articulent autour de la modernisation des infrastructures douanières, de la formation continue des agents et de la coopération internationale.

#### **a) Modernisation des outils et technologies**

L'inspecteur a souligné l'importance cruciale des technologies dans la lutte contre les nouvelles formes de blanchiment. L'utilisation des systèmes automatisés de gestion des risques (RMS), de l'analyse des données massives (big data) et des algorithmes d'intelligence artificielle permettent de mieux détecter les anomalies dans les déclarations douanières et les flux financiers suspects.

#### **b) Formation et renforcement des capacités**

M. NEBIE a également mis en avant la nécessité de former les agents douaniers aux nouvelles menaces que représentent les techniques modernes de fraude. Les services des douanes doivent veiller à ce que leurs agents soient informés des dernières évolutions en matière de blanchiment et qu'ils disposent des compétences nécessaires pour identifier et contrer ces techniques.

#### **c) Coopération internationale**

La coopération internationale est un levier essentiel dans la lutte contre le blanchiment de capitaux. Les douanes, à travers des plateformes comme l'AIDF et les organisations internationales, doivent intensifier leurs échanges d'informations avec les autres autorités douanières et financières, afin de traquer les criminels qui exploitent les failles transfrontalières.

En conclusion de son exposé, M. NEBIE a insisté sur la nécessité pour les douanes de continuer à innover dans leurs méthodes de détection et de répression du blanchiment de capitaux. Il a souligné que cette lutte n'est pas seulement une question de protection des recettes fiscales des États, mais qu'elle est essentielle pour préserver la stabilité des économies et des systèmes financiers mondiaux.

Il a appelé à une mobilisation générale des institutions nationales et internationales, tout en insistant sur la vigilance accrue des douanes dans la surveillance des flux commerciaux et financiers internationaux. Selon lui, la réussite de cette lutte repose sur une action concertée et une coopération renforcée entre les États.

## **IX. TABLE RONDE : Autour de la Thématique Centrale « LES DÉFIS DE LA DÉTECTION DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX EN AFRIQUE »**

La table ronde organisée dans le cadre de la troisième journée du Séminaire International 2024 de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) a abordé des questions d'une importance capitale: les défis de la détection du blanchiment des capitaux en Afrique. Animée par un panel d'experts internationaux, cette session a permis de mettre en lumière les multiples facettes de ce phénomène complexe qui affecte profondément les économies africaines et fragilise leurs systèmes financiers.

Le blanchiment des capitaux, qui consiste à dissimuler l'origine illégale de fonds issus d'activités criminelles, représente un véritable fléau pour les économies africaines. L'introduction de la table ronde a posé les bases en rappelant que ce phénomène ne se limite pas à une simple question de fraude financière, mais constitue un véritable obstacle à la croissance économique, à la stabilité sociale et à la sécurité des États africains. Le financement du terrorisme, souvent associé à ces flux d'argent illicites, alimente les réseaux criminels et entretient un climat d'insécurité dans plusieurs régions du continent.

Les experts ont insisté sur le caractère global et transversal du blanchiment des capitaux, soulignant que la nature des économies africaines, majoritairement basées sur des échanges informels et des systèmes bancaires parfois faibles, accentue la difficulté de détecter et de contrer ce phénomène. Les défis spécifiques de l'Afrique, tels que la fragmentation des réglementations, la faiblesse des infrastructures financières et la corruption, compliquent davantage les efforts de lutte contre le blanchiment.

### **1. CONTEXTE ET DES ENJEUX**

Le contexte africain est particulièrement propice au développement de mécanismes sophistiqués de blanchiment de capitaux. Les économies africaines, souvent tournées vers l'exploitation des ressources naturelles, sont vulnérables aux activités criminelles transnationales. La porosité des frontières, le manque de coordination entre les administrations douanières et fiscales, ainsi que la faible numérisation des flux financiers, constituent autant de failles exploitées par les réseaux de blanchiment.

La division du Contrôle des opérations financières du commerce extérieur et du Changea ensuite mis en exergue les enjeux géopolitiques liés à la lutte contre le blanchiment des capitaux. Selon elle, le classement des pays africains sur les listes grise ou noire du GAFI (Groupe d'Action Financière) affecte non seulement leur réputation internationale, mais aussi leur attractivité pour les investissements étrangers. Les sanctions financières imposées aux pays ne respectant pas les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment réduisent leur capacité à lever des fonds sur les marchés internationaux, aggravant les difficultés économiques et sociales.

Colonel Dr Léonard Josué ATEBA a également mentionné que les pays africains, en raison de leurs systèmes judiciaires fragiles et souvent dépassés, peinent à poursuivre efficacement les infractions financières complexes. Les mafias transnationales exploitent cette faiblesse pour blanchir des sommes colossales, qu'elles injectent ensuite dans des secteurs aussi variés que l'immobilier, les télécommunications ou encore le commerce de luxe. Les défis technologiques, notamment le manque de systèmes de surveillance financière sophistiqués, représentent un frein majeur à la détection précoce de ces flux illicites.

### **2. CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL**

Après une analyse approfondie des problématiques présentées, les participants ont été répartis en deux groupes de travail, chacun ayant pour mission de réfléchir à des solutions concrètes. Cette constitution en ateliers a permis de créer un espace plus restreint et interactif, où les experts,

douaniers, fiscalistes, banquiers et représentants des institutions internationales ont pu échanger librement sur les meilleures pratiques à adopter.

Le Président de l'AIDF, M. Luc Doumont, a rappelé que ces ateliers sont cruciaux, car ils permettent de mutualiser les expériences et de proposer des recommandations spécifiques adaptées aux réalités africaines. Il a insisté sur la nécessité d'une approche régionale coordonnée pour contrer le blanchiment des capitaux, étant donné que les réseaux criminels ne respectent pas les frontières nationales.

### 3. ATTRIBUTION DES THÈMES POUR CHAQUE ATELIER

Les participants ont ensuite été assignés à deux ateliers distincts, chacun abordant un aspect critique de la lutte contre le blanchiment des capitaux :

**Atelier N°1** : Harmonisation des infractions de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, et coopération internationale dans l'espace francophone.

**Atelier N°2** : Lutte contre le blanchiment des capitaux face aux nouvelles méthodes et techniques de fraude.

Ces ateliers avaient pour objectif non seulement d'identifier les défis mais aussi de proposer des solutions pragmatiques et opérationnelles qui pourraient être mises en œuvre rapidement au niveau national et régional.

## X. ATELIER 1 : Autour de la Thématique « HARMONISATION DES INFRACTIONS DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME ET COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE »

L'Atelier n°1, conduit par le Capitaine Quentin DIMA, a abordé la question de l'harmonisation des infractions liées au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme dans l'espace francophone. Les participants ont longuement discuté des disparités législatives entre les pays francophones et des difficultés à coordonner efficacement les actions à l'échelle régionale.



Le Capitaine DIMA a introduit le thème en soulignant que la disparité des lois entre les pays francophones constitue un obstacle majeur à la coopération transfrontalière. Dans certains pays, le blanchiment de capitaux est sévèrement réprimé, tandis que dans d'autres, les sanctions sont moins dissuasives, ce qui encourage les criminels à déplacer leurs opérations vers les juridictions les plus laxistes.

L'introduction a également mis en lumière l'importance de la coopération internationale pour combattre ces infractions, en particulier dans un contexte où les flux financiers illicites sont de plus en plus mondialisés et où les institutions criminelles utilisent des techniques sophistiquées pour dissimuler l'origine de leurs fonds.

### 1. CONTEXTE ET DES ENJEUX

La présentation des enjeux a révélé que plusieurs pays africains sont encore en retard en matière de législation anti-blanchiment, ce qui affaiblit la coopération internationale. Dr. Marthe FIOKO a expliqué que certains pays n'ont pas encore mis en place des systèmes de signalement des transactions financières suspectes ou des unités de renseignement financier (FIU) suffisamment

équipées pour traiter des informations complexes et transfrontalières. Ce retard est exploité par les criminels qui trouvent dans ces juridictions des refuges sûrs pour leurs activités illicites.

Les participants ont également relevé que l'absence d'une harmonisation des législations rend difficile l'application des sanctions internationales, car ce qui constitue un crime dans un pays peut ne pas l'être dans un autre. Cette situation rend la coopération judiciaire et douanière particulièrement ardue, notamment lorsqu'il s'agit d'extrader des suspects ou de bloquer des avoirs illégaux.

## **2. PROPOSITIONS DES SOLUTIONS POUR L'HARMONISATION DES INFRACTIONS SUR LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

Les discussions ont débouché sur plusieurs propositions concrètes visant à harmoniser les infractions et à renforcer la coopération régionale dans l'espace francophone.

- a) Élaboration d'un cadre juridique commun :** Les participants ont suggéré l'élaboration d'une législation cadre, applicable à l'ensemble des pays membres de l'AIDF, qui définit clairement les infractions liées au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme, ainsi que les sanctions correspondantes.
- b) Renforcement des capacités des unités de renseignement financier (FIU) :** Il a été recommandé de renforcer les capacités institutionnelles et technologiques des FIU afin qu'elles puissent traiter efficacement les informations et coopérer avec leurs homologues internationaux. L'utilisation de plateformes communes pour l'échange d'informations a été également évoquée comme une solution à la fragmentation actuelle.
- c) Coopération judiciaire renforcée:** La mise en place d'accords bilatéraux et multilatéraux d'entraide judiciaire a été jugée indispensable pour faciliter l'extradition des criminels et la confiscation des fonds illicites à l'étranger.
- d) Formation et échange d'expertise:** Les participants ont proposé de multiplier les sessions de formation pour les magistrats, douaniers et autres acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment, afin d'uniformiser les pratiques et de faciliter la mise en œuvre des législations harmonisées.

## **XI. ATELIER N°2 : Autour de la Thématique « LUTTE CONTRE LE BLANCHISSEMENT DES CAPITAUX FACE AUX NOUVELLES MÉTHODES ET TECHNIQUES DE FRAUDE »**

### **1. INTRODUCTION**

L'Atelier n°2, conduit par le Colonel Blaise NEBIE ROLBA, a offert une analyse approfondie de la lutte contre le blanchiment des capitaux, en mettant particulièrement l'accent sur les nouvelles méthodes et techniques de fraude qui se sont développées avec la mondialisation et l'avènement des technologies numériques. Dans un contexte de sophistication croissante des réseaux criminels, les dispositifs traditionnels de lutte contre le blanchiment des capitaux sont aujourd'hui largement contournés. Le Colonel NEBIE a insisté dès le début de cet atelier sur l'importance pour les douanes de s'adapter rapidement aux nouvelles réalités économiques et technologiques pour rester efficaces face à ces défis mondiaux.



Le conférencier a introduit le thème en définissant les concepts clés et en illustrant l'ampleur des enjeux. Il a rappelé que le blanchiment des capitaux ne concerne pas uniquement la circulation des fonds issus d'activités illicites comme le trafic de drogues, la contrebande ou le terrorisme, mais



englobe également des activités frauduleuses dans les secteurs légitimes de l'économie. Les États africains, en particulier ceux de l'espace francophone, sont souvent des cibles de ces méthodes en raison de la faiblesse relative de leurs infrastructures financières et institutionnelles. Cela expose les systèmes économiques et financiers à de graves perturbations, compromettant ainsi les efforts de développement économique.

## 2. CONTEXTE ET DES ENJEUX

Dans un contexte international marqué par une interconnexion croissante des marchés financiers, les nouvelles méthodes de fraude prennent des formes variées. Les fraudeurs utilisent désormais des technologies sophistiquées, comme les cryptomonnaies et les transactions électroniques anonymes, pour masquer l'origine illicite des fonds et les réinjecter dans le système économique légitime. Le Colonel NEBIE a souligné que ces nouvelles techniques de blanchiment des capitaux créent des défis majeurs pour les administrations douanières et fiscales. En effet, le caractère transnational des infractions rend difficile la coopération et la coordination entre les différents pays, surtout dans le cadre de l'espace francophone, où les différences législatives et technologiques demeurent un obstacle à une action concertée.

Il a également été rappelé que les méthodes classiques de fraude douanière, telles que la contrebande, les fausses déclarations douanières ou les facturations fictives, sont toujours d'actualité et représentent une menace constante. Cependant, ces méthodes se combinent aujourd'hui à des techniques numériques, compliquant davantage la tâche des autorités de contrôle. Par exemple, l'utilisation de sociétés-écrans, d'identités fictives et de réseaux virtuels privés (VPN) permet de dissimuler les transactions illicites sur plusieurs continents en un temps record. Le Colonel NEBIE a expliqué que ces techniques rendent la détection beaucoup plus difficile, car elles brouillent les pistes, tant au niveau national qu'international.

L'un des enjeux cruciaux abordés dans cet atelier est la formation et la montée en compétence des agents des douanes et des administrations fiscales. Le Colonel NEBIE a insisté sur le fait que les capacités techniques et institutionnelles des États doivent être renforcées pour faire face à ces nouvelles menaces. Cela passe par une coopération internationale accrue, une formation continue des personnels douaniers et l'utilisation de technologies de pointe pour surveiller les flux financiers et commerciaux.

## 3. PROPOSITIONS DES SOLUTIONS DE LUTTE CONTRE LE B.C.

Les échanges au sein de l'atelier ont conduit à l'identification de solutions concrètes pour renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux face aux nouvelles méthodes de fraude. Plusieurs propositions ont été faites pour améliorer les dispositifs en place.

- a) **Renforcement des capacités technologiques** : Les participants ont unanimement convenu que l'adoption de technologies avancées, telles que l'intelligence artificielle et le big data, pourrait considérablement améliorer la détection des transactions suspectes. Ces outils permettraient aux administrations douanières de suivre et d'analyser des volumes massifs de données financières, rendant plus difficile pour les criminels de dissimuler des fonds illicites.
- b) **Intégration d'outils numériques de surveillance** : Une autre solution proposée a été l'utilisation de systèmes intégrés de surveillance des flux financiers, qui connectent les informations provenant des banques, des plateformes de change de cryptomonnaies et des douanes. Ces systèmes pourraient croiser des bases de données nationales et internationales pour détecter rapidement les anomalies et alerter les autorités compétentes en temps réel.
- c) **Harmonisation des législations nationales** : Il a été recommandé que les États membres de l'AIDF harmonisent leurs législations nationales pour faciliter les enquêtes et les poursuites

transfrontalières. Une législation homogène permettrait une meilleure coordination des actions de lutte contre le blanchiment de capitaux et encouragerait la coopération judiciaire et douanière entre les pays.

- d) **Renforcement de la coopération internationale** : Le Colonel NEBIE a insisté sur l'importance de la coopération inter-États, notamment par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux sur le partage d'informations et les procédures d'extradition des suspects. La collaboration avec des organisations internationales telles que le GAFI et les Nations Unies a été identifiée comme cruciale pour le succès des efforts de lutte contre le blanchiment.
- e) **Formation et spécialisation des douaniers** : Une des clés de la réussite réside dans la formation continue et la spécialisation des agents douaniers en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. Il est impératif que les agents soient régulièrement formés aux nouvelles technologies, aux techniques d'enquête et aux méthodes de collecte de preuves.
- f) **Instauration de sanctions plus sévères** : Enfin, il a été suggéré que les sanctions pour les crimes de blanchiment de capitaux soient durcies pour décourager les potentiels fraudeurs. Les participants ont proposé d'associer à ces sanctions des mécanismes de compensation pour les États victimes, afin de récupérer les pertes financières engendrées par ces activités illicites.

## XII. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

La journée s'est conclue par la présentation des résultats des deux ateliers. Le Colonel Blaise NEBIE ROLBA et le Capitaine Quentin DIMA, respectivement modérateurs des Ateliers n°1 et n°2, ont restitué leurs propositions formulées par les participants.

Les discussions ont convergé vers un point central : **la lutte contre le blanchiment des capitaux dans l'espace francophone doit être menée de manière concertée, avec une harmonisation des efforts entre les différents États membres et une adaptation constante aux nouvelles réalités technologiques et financières.** Le succès de cette lutte dépendra de l'engagement des États à renforcer leurs capacités institutionnelles et à intensifier leur coopération internationale.

La synthèse des travaux a permis de dégager un plan d'action qui sera soumis aux autorités compétentes pour renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans l'espace francophone, tout en tenant compte des défis propres à chaque pays.

### 4ème journée (clôture)

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

À la lumière des débats et des réflexions menés au cours du séminaire, plusieurs recommandations majeures ont été formulées pour renforcer l'efficacité des administrations douanières et lutter de manière plus cohérente contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces recommandations, structurées autour de plusieurs axes prioritaires, ont pour objectif d'aider les États à adapter leurs dispositifs législatifs, institutionnels et opérationnels.

## **Axe 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et technologiques**

- 1. Modernisation des infrastructures douanières et financières** : Les États membres de l'AIDF doivent investir dans des technologies de pointe, telles que les systèmes de surveillance électronique, l'intelligence artificielle et les outils de big data, pour détecter et analyser les transactions suspectes en temps réel.
- 2. Création de cellules spécialisées** : Chaque administration douanière devrait créer des unités spécialisées dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, avec des agents formés en cybersécurité, analyse financière et suivi des flux de cryptomonnaies.
- 3. Développement d'un système d'alerte interconnecté** : Un système de partage d'informations automatisé doit être mis en place entre les douanes, les banques et les organismes de régulation financière afin de faciliter la détection rapide des anomalies.

## **Axe 2 : Coopération et harmonisation internationale**

- 1. Renforcement de la coopération régionale** : Il est nécessaire de développer des accords bilatéraux et multilatéraux pour faciliter l'échange de renseignements, les enquêtes conjointes et les poursuites transfrontalières. Les États membres doivent harmoniser leurs législations nationales pour lever les obstacles juridiques à la coopération.
- 2. Création d'une plateforme commune de lutte contre la fraude** : Les États francophones devraient travailler à la mise en place d'une plateforme de collaboration numérique qui regrouperait des informations sur les fraudeurs, les techniques de blanchiment et les flux financiers suspects, accessible aux douanes de toute la zone francophone.
- 3. Collaboration avec les partenaires internationaux** : Les douanes francophones doivent renforcer leur collaboration avec des instances telles que le GAFI, l'Interpol, et les Nations Unies, afin de bénéficier des outils et des standards internationaux de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

## **Axe 3 : Formation et renforcement des capacités humaines**

- 1. Mise en place de centres régionaux de formation** : Il est recommandé de créer des centres de formation régionaux pour les agents douaniers, axés sur les nouvelles techniques d'enquête, les technologies numériques et la lutte contre la cybercriminalité.
- 2. Programmes de formation continue** : Un programme de formation continue doit être mis en place pour garantir que les agents des douanes sont toujours à jour sur les évolutions technologiques et les nouvelles formes de criminalité financière.
- 3. Sensibilisation et lutte contre la corruption** : Des campagnes de sensibilisation internes doivent être lancées pour encourager l'intégrité et la transparence au sein des administrations douanières, car la corruption interne reste l'un des principaux obstacles à la réussite de la lutte contre le blanchiment.

## **Axe 4 : Renforcement du cadre légal et des sanctions**

- 1. Harmonisation des législations nationales** : Il est crucial que les États membres harmonisent leurs cadres législatifs en matière de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme afin de faciliter les poursuites judiciaires transfrontalières et l'extradition des suspects.

- 2. Durcissement des sanctions** : Les sanctions pour les infractions liées au blanchiment des capitaux doivent être renforcées pour dissuader les fraudeurs et réduire les incitations à participer à ces activités. Il est également recommandé de durcir les peines pour les complicités internes.
- 3. Création d'un mécanisme de restitution des avoirs** : Un mécanisme international devrait être mis en place pour permettre aux États victimes de récupérer les fonds détournés par les réseaux de blanchiment.

#### **Axe 5 : Renforcement des dispositifs de contrôle des flux financiers**

- 1. Contrôle strict des mouvements de fonds et des cryptomonnaies** : Les douanes doivent renforcer le contrôle des flux financiers entrants et sortants, en particulier pour les transactions électroniques et l'usage des cryptomonnaies, qui sont souvent utilisées pour dissimuler des fonds illicites.
- 2. Amélioration des systèmes d'alerte précoce** : Développer des systèmes d'intelligence artificielle pour analyser les transactions financières et détecter les anomalies ou les comportements suspects en temps réel; Former les agents des douanes et des institutions financières à l'utilisation de ces systèmes pour maximiser leur efficacité dans la détection des opérations douteuses.
- 3. Renforcement des partenariats entre les institutions publiques et privées** : Établir des protocoles de coopération entre les banques, les institutions financières et les agences de régulation pour partager les informations sur les transactions suspectes; Créer des plateformes de collaboration où les acteurs du secteur privé peuvent signaler anonymement des activités potentiellement illicites.
- 4. Sensibilisation et formation continue des agents de contrôle** : Organiser des sessions de formation régulières pour les agents de contrôle des flux financiers sur les nouvelles techniques de fraude et les méthodes de blanchiment d'argent; Développer des programmes de sensibilisation pour les acteurs du secteur financier sur l'importance de la conformité réglementaire et les implications légales du blanchiment d'argent.

---

## **CONCLUSION GÉNÉRALE DU SÉMINAIRE**

Le Séminaire International 2024 de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), tenu du 21 au 24 octobre 2024 au Centre d'Instruction Douanière de Yaoundé-NOMAYOS sous le Très Haut Patronage du Président de la République du Cameroun, s'est affirmé comme un cadre exceptionnel d'échanges sur les défis majeurs que représentent le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le contexte économique globalisé. Ce séminaire a réuni des experts de haut niveau, des responsables des administrations douanières et fiscales membres de l'AIDF ainsi que des partenaires, tous animés par un objectif commun: renforcer la résilience des systèmes douaniers et financiers contre les menaces transnationales liées à ces deux fléaux.

La diversité des intervenants, la qualité des exposés et la profondeur des discussions ont permis de dégager une compréhension commune des enjeux auxquels font face les États francophones. Ces échanges ont mis en lumière la complexité croissante des techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, lesquelles s'appuient de plus en plus sur les nouvelles technologies et exploitent les failles des systèmes financiers et douaniers nationaux et internationaux. En conséquence, les administrations douanières se trouvent confrontées à la nécessité de s'adapter rapidement aux évolutions technologiques tout en renforçant leurs capacités opérationnelles et stratégiques.

Le séminaire a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération internationale pour combattre ces menaces transfrontalières. Les intervenants ont unanimement souligné que, dans un monde globalisé, aucun pays ne peut efficacement lutter seul contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La coordination entre les États, l'échange de renseignements et la mise en commun des efforts doivent être les piliers de la lutte contre ces fléaux. Les instances internationales, telles que le Groupe d'Action Financière (GAFI), ont un rôle crucial à jouer dans l'appui à cette coopération, notamment en fournissant des cadres de référence et des normes internationales.

Un autre point clé de ce séminaire a été l'accent mis sur la formation des personnels douaniers. Il a été souligné que pour lutter efficacement contre des réseaux de fraudeurs et de terroristes de plus en plus sophistiqués, les agents des douanes doivent être formés en permanence, aussi bien sur les techniques d'enquête que sur les nouveaux outils numériques permettant de détecter et de prévenir les infractions.

Enfin, le séminaire a mis en exergue l'importance de la gouvernance interne des administrations douanières. La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme passe d'abord par une bonne gouvernance, avec des douaniers intègres, capables de résister aux tentations de la corruption et de garantir une application rigoureuse des lois et règlements.



MME ANONG AROGA CHRISTELLE SANDRA, OFFICIER DES DOUANES





Capitaine ANONG epse AROGA Sandra Christelle



Capitaine Quentin Dima Modérateur du séminaire - Douanes camerounaises



Docteur Commandant Vincent Toukam Douanes Camerounaises



Colonel Amadou Petitot Ancien Directeur Général des Douanes du Niger



Le Président AIDF Luc Doumont et Monsieur Edwin Fongod Nuvaga Directeur Général des Douanes Camerounaises



Colonel Amadou Petitot Ancien Directeur Général des Douanes du Niger



Colonel Docteur Léonard Josue ATEBA Gendarmerie Camerounaise



Colonel Blaise Nebie Rolba Douanes du Burkina Faso



M. Ekoube Jean Claude, Directeur de la Communication de la Douane Camerounaise



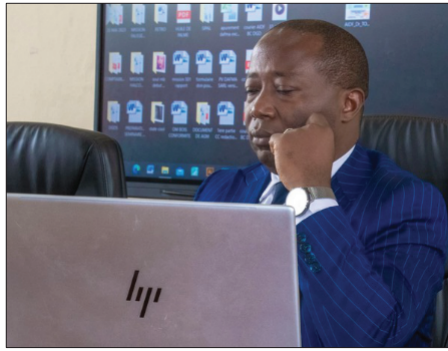
M. Bauna Mabolia Jean Louis, Directeur Général adjoint de la République Démocratique du Congo.



Vanessa NTOUE et Luc Doumont Déléguée AIDF Cameroun - Président de l'AIDF



Docteur Marthe Fioko epse Oloume



Dr. Guy Innocent DIFFOUCO



Inspecteur Abel Zogo  
Douanes camerounaises



















BIENVENUE

**HOTEL FRANCO**

Un cadre sécurisé, paisible et agréable pour votre séjour et vos manifestations

**HOTEL FRANCO** www.hotel-franco.com 2

Situé au cœur du quartier des affaires de la ville de Yaoundé, **l'hôtel FRANCO** bénéficie d'un emplacement privilégié et sécurisé.

Entreprise du groupe FRANCO 2 ET COMPAGNIE S.A, l'hôtel FRANCO a ouvert ses portes le 15 aout 2005 avec une capacité d'accueil de 72 chambres.

Rénové en 2015, l'hôtel FRANCO s'est doté d'une vaste et luxueuse extension inaugurée fin 2021.



**HOTEL FRANCO** www.hotel-franco.com 3

- 1 suite présidentielle de très haut standing
- 14 suites de luxe haut standing dont une modulable en appartement de 2 chambres
- 2 Chambres séniors pour personnes à mobilités réduites
- 11 chambres twins
- 96 chambres standards
- 7 salles de conférence ou gala allant de 10 à 800 personnes
- 2 salles de conférence de 200 personnes

**HOTEL FRANCO** www.hotel-franco.com 4



**HOTEL FRANCO** www.hotel-franco.com 8

- 1 piscine
- 2 parkings souterrains pouvant accueillir plus de 60 véhicules





CAPITAL  
YATIRIM BELGIUM

Publicité



### **Produit Financier Fonds d'Investissement.**

Aujourd'hui, un nouveau fonds d'investissement émerge sur le devant de la scène avec Holding Capital Yatirim. La proposition est audacieuse : un produit financier basé sur l'or offrant un taux d'intérêt annuel avantageux avoisinant les 10 %.

Notre nouvelle stratégie vise à séduire les investisseurs en quête de rendements attrayants dans un contexte économique marqué par l'incertitude. En effet, l'or, souvent considéré comme une valeur refuge en période de turbulence sur les marchés financiers, devient ici l'élément central de cette stratégie d'investissement novatrice.

Le fonctionnement de ce produit financier est relativement simple : les investisseurs placent leur argent dans le fonds d'investissement qui les utilise ensuite pour spéculer sur le marché de l'or. Avec un taux d'intérêt annuel de 10 %, le fonds promet des rendements attrayants pour ceux qui sont prêts à prendre le risque associé à ce type d'investissement.

Ce produit suscite déjà l'intérêt de nombreux investisseurs à la recherche de rendements plus élevés dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas. Avec une gestion prudente du risque et une analyse approfondie du marché de l'or, ce fonds pourrait bien représenter une opportunité intéressante pour ceux qui souhaitent diversifier leur portefeuille et profiter des fluctuations du marché de l'or.

En conclusion, ce produit permet d'enrichir l'éventail des possibilités offertes aux investisseurs prêts à prendre des risques pour maximiser leurs gains.



**AIDF**

**DOUANIERS FRANCOPHONES**

Adresse administrative - adresse postale:

**Président AIDF – Luc DOUMONT – 6 bis Bd  
Colbert – 92160 ANTONY**

Mél : [aidf@sfr.fr](mailto:aidf@sfr.fr)

## *Bulletin d'adhésion*

# **2025**

Nom : ..... Prénom : .....

Administration ou Autres (*rayez mention inutile*) : .....

Actif

Retraité

**Si actif** : Grade : ..... Affectation : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Mél. : .....

Adresse personnelle : .....  
.....

A : ..... Le, .....

*L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'association*

Signature,

Référence bancaire de l'Association  
Internationale des Douaniers Francophones :

Banque BNP Paribas, agence d'Antony Sud  
IBAN FR76 3000 4005 8400 0024 9884 925

Paiement par chèque possible pour les  
douaniers(ières) français(e)s à l'ordre de l'AIDF.



### **Montants de l'adhésion :**

**Actif : 35 €**

**Retraité : 20 €**

**Membre bienfaiteur  
(cotisation libre à partir de) : 36 €**

**Personne morale : 360 €**

**Association d'intérêt général**